

	<p align="center">Politique émise par le bureau De la Direction générale</p>	<p align="right">Page 1 sur 1 POL-206 – 2020-01-28</p>
<p><u>OBJET :</u></p>	<p align="center">POLITIQUE AU SUJET DES DEMANDES DE CONFIDENTIALITÉ DE RÉSIDENCE</p>	<p><u>Mise en vigueur le :</u> 28-01-2020 <u>Résolution :</u> N/A</p>
<p><u>DESTINATAIRES :</u></p>	<p align="center">Tout le personnel, les bénévoles et tous les intervenants auprès de la Maison Adhémar-Dion</p>	<p><u>Révisée le :</u> N/A <u>Résolution :</u> N/A</p>

CONFIDENTIALITÉ DE RÉSIDENCE

Politique au sujet des demandes de CONFIDENTIALITÉ DE RÉSIDENCE

La Maison Adhémar-Dion prend les dispositions suivantes :

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 OBJET DE LA POLITIQUE

La Maison Adhémar-Dion ne peut recevoir de patient dont l'identité doit être cachée, et ce quel qu'en soit la raison.

La Maison Adhémar-Dion ne dispose d'aucune mesure en place pour assurer ce type de confidentialité.

La présente politique est affective à compter de ce jour.



Nicole Vaillancourt,
Directrice générale